

## Commune VALZIN EN PETITE MONTAGNE

Compte rendu du conseil municipal du 03 mars 2017 - 20 heures Convocation 27/02/2017

PRESENTS : BON Hervé, BOROD Alain, BRIDE Denis, BERTHELON Pascal, CRAUSAZ Lilia, CHARRIERE Gérard, COMTE Thierry, DAVID Eric, DRAPIER Delphine, DUMONT Xavier, DUVERNAY Daniel, GAILLARD Gilles, GROS Mathieu, JAEHN Nancy, JAUD Joëlle, JOURNEAUX Cyrille, LEVEQUE Frédéric, MOREY Pierre, OVERNEY Christian, PERROD Isabelle, ROULIN Patrick, SONNEY Jean- Pierre, VACELET Denise

ABSENT EXCUSES : CHATENET Aurel, COMTE Philippe, CAILLAT Jean, GUYGRAND Gabriel, HUVEY Jean-Jacques, MAIRE Michaël, PAGET Christophe, POUDROUX épouse VINCENT Colette, RONCALLI Damien, SARRAN Jean-Louis.

SECRETAIRE DE SEANCE : PERROD Isabelle.

- **Approbation convention de mise à disposition pour effectuer le ménage à la mairie :**

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de madame CHARLET Anne par le syndicat à la Carte pour 1 heure par semaine à compter du 01/01/2017 pour effectuer le ménage à la mairie et s'engage à rembourser les frais afférents.

- **Délégations du conseil municipal au Maire :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise monsieur le maire à ester en justice auprès du tribunal de grande instance pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à hauteur de 2000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget, de décider de la conclusion et de la révision du louage des logements et des pâturages pour une durée n'excédant pas 12 ans, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, d'accepter les indemnités de remboursement de sinistres.

- **Acceptation du remboursement Orange et Groupama :**

Le conseil municipal accepte le remboursement de la société orange d'un montant de 11.77 € suite à l'arrêt de l'abonnement téléphonique à la mairie de SAVIGNA et accepte le solde de remboursement du sinistre de l'abribus par la société GROUPAMA d'un montant de 279 €.

- **Prix de l'affouage LEGNA 2016/2018 :**

En l'absence de monsieur DUVERNAY Daniel.

Le conseil municipal décide de partager l'affouage pour l'année 2016/2018 à Légna en 5 coupes pour un montant de 162 € par coupe et par personne. Elles sont vendues à M. BRIDE Fabrice, M. DUVERNAY Daniel, M. PERNIN Albert, M. OUDARD Nicolas, M. DAVID Daniel.

- **Vente de bois SAVIGNA :**

En l'absence de monsieur DUMONT Xavier et madame JAUD Joëlle.

Le conseil municipal décide de vendre du bois pour l'élargissement de la piste forestière à MARIGNA/VALOUSE en 6 coupes pour un montant de 86 € par coupe et par personne. Elles sont vendues à M. DUMONT Xavier, M. DUMONT Alain, M. DUMONT Jean-François, M. DAVID Jérôme, M. COURVOISIER Yannick, M. JAUD Daniel.

- **Bail de pêche Lac de Viremont :**

Le conseil municipal accepte le bail de pêche avec l'AAPPMA La Truite de la Valouse au lac de Viremont pour une durée d'un an pour un loyer de 350€ annuel.

- **Amortissement des travaux de voirie :**

Considérant les travaux de voirie et les fonds de concours versés à la communauté de communes Petite Montagne, considérant la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir les fonds de concours sur une durée d'un an. La date de début d'amortissement est fixée au 01 janvier de l'année civile suivant la date de versement du fonds de concours.

- **Amortissement budget eau FETIGNY :**

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de définir les durées d'amortissement et de reprise des subventions de manière identique à celles définies par le conseil municipal de FETIGNY

Compteurs d'eau	article 2158	15 ans
Branchements de particuliers au réseau d'eau potable –	article 2158	15 ans
Vanne de sectionnement	article 2158	15 ans
Raccordement de fontaines ou d'installations publics –	article 2158	40 ans
Réseau d'eau potable	article 212	40 ans
Aménagements spécifique d'exploitation	article 2156	40 ans

La date de début d'amortissement et celle de reprise de subvention sont fixées au 01 janvier de l'année civile suivant la date de l'écriture comptable ou de l'intégration dans l'actif de la collectivité.

- **Participation du budget eau FETIGNY au secrétariat :**

Considérant les travaux de secrétariat réalisés pour le bon fonctionnement du budget eau de Fétigny,

Considérant que le secrétariat du budget eau est assuré dans celui du budget général, le conseil municipal décide le versement d'une participation financière d'un montant de 500 € sur le budget général.

- **Travaux en cours – ouverture de crédits complémentaires par anticipation sur le budget 2017 :**

Les exécutions comptables se font dans les règles habituelles par agrégation des budgets 2016 des communes historiques de Chatonnay, Fétigny, Légna, Savigna. Vu les délibérations des communes historiques et des travaux prévus, le conseil municipal décide l'ouverture de crédits par anticipation sur le budget 2017 pour régler les travaux en cours.

A l'article 673 : 100€, A l'article 2183 : 230 €, A l'article 21532 : 357 €.

- **Subvention voyage scolaire à Lamoura :**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 100 € par enfant pour 13 enfants et 50 € pour un enfant qui est en garde alternée sur une autre commune à la coopérative scolaire de l'école maternelle d'Arinthod pour le voyage scolaire à Lamoura.

La commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE versera la moitié de la subvention en cas de garde alternée.

## **Divers**

Préparation du budget 2017, liste des travaux à réaliser.

Montant des subventions aux associations.

Le prochain conseil municipal se tiendra probablement le 31 mars 2017 pour le vote du budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 23 heures.